

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 à SEMUR-EN-BRIONNAIS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Semur-en-Brionnais, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 15 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 30 – Votants : 33

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEUW – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – Mme Noah LAGOUTTE – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – Mme Patricia MOMMESSIN

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à Georges MATHIEU) – M. Jean-François SOULARD (pouvoir donné à Guillaume BUISSON) – M. Jean-François BUISSON (pouvoir donné à François ANTARIEU)

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022, à Saint-Didier-en-Brionnais, est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation des plans de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie par G. SETAN
2. Subventions aux associations
3. Renouvellement ligne trésorerie SPIC
4. Versement DGF aux communes, année 2022

5. Attribution d'aides OPAH
6. Passage à la nomenclature M57 au 01.01.2023
7. Avenant 7 à la convention d'affermage avec la SAEM
8. Convention avec le Conseil régional pour solde participation fonds avances remboursables
9. Convention avec le CD71 pour le dispositif "Rebondir, Surmonter, Accéder"
10. Convention avec le CD71 pour le versement d'une aide au fonctionnement de l'ACI
11. Validation sous-traitance ONF (Docob site Natura 2000)
12. Modification du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)
13. Décisions du président
14. Questions diverses

---

## Présentation du projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie :

G. SETAN, architecte et maître d'œuvre, détaille les plans de réhabilitation.

- Pour les logements, il est prévu de revoir l'isolation, avec une nouvelle isolation par l'extérieur. De même, la distribution intérieure d'un logement du rez-de-chaussée sera revue afin que chaque logement dispose de sa propre terrasse extérieure, ce qui n'est pas le cas actuellement, car actuellement 2 logements partagent la même terrasse. L'objectif est de limiter les dépenses pour cette réhabilitation et faire en sorte que les loyers générés par les logements couvrent les échéances des emprunts.
- Le bâtiment gendarmerie est une construction des années 50 avec un style années 30. L'ABF a demandé de conserver les hauteurs des volumes du bâtiment, la cage d'escalier en proéminence et le rythme des façades extérieures. G. SETAN a imaginé de déplacer l'accès de la rue vers la cour intérieure où un escalier (de secours) et un ascenseur seront construits. Un espace entrée couvert sera créé à chaque niveau et assurera une transition avant les espaces intérieurs. La zone des balcons actuels sera fermée avec un bardage bois. Au 2<sup>ème</sup>, une aile sera dédiée à un espace rooftop largement ouvert sur la campagne brionnaise mais fermé avec baies vitrées (à noter que l'accord du propriétaire voisin est nécessaire car cet espace est en surplomb de sa parcelle). Les façades seront traitées avec enduit plutôt foncé et posé directement sur l'isolant extérieur en laine de bois. Les menuiseries seront plutôt en bois (ou alu imitation bois) et le toit en tuiles est conservé. L'accès PMR est prévu par la terrasse et l'ascenseur servira à tous (agents et visiteurs). Les garages resteront des lieux de stockage et/ou des ateliers. Enfin, l'arche du porche disparaît.
- Au niveau du chauffage, la solution envisagée pour l'instant est une pompe à chaleur. Mais l'option géothermie pour l'ensemble du site est aussi étudiée. Une certitude, compte tenu de la situation actuelle, le chauffage ne se fera ni par gaz ou fioul et l'électricité n'est pas non plus forcément une bonne idée. La meilleure énergie est celle qu'on ne va pas dépenser d'où la pose d'environ 20cm d'isolation extérieure. Aucune production photovoltaïque n'est prévue.
- G. SETAN termine sa présentation en précisant que ce projet, qui respecte les orientations données, va être soumis prochainement à l'ABF.

D. CORDEIRO indique qu'aujourd'hui, le projet semble absorbable financièrement par la collectivité. Il reste toutefois à affiner les coûts selon les éléments techniques retenus. Les prochaines étapes du calendrier consistent à déposer les autorisations d'urbanisme et à travailler à la consultation des entreprises, pour envisager un début des travaux au printemps 2023. Concernant le 2<sup>ème</sup> étage, il est prévu qu'il soit occupé par Radio Cactus, mais si cela ne se concrétise pas, la demande a été faite à l'architecte de faire en sorte que les espaces puissent être affectés très facilement à d'autres usages. Il propose de diffuser les plans à l'ensemble des délégués communautaires.

V. DELORME demande si des places de stationnement sont prévues dans la cour. Il craint que les places le long de la rue ne suffisent pas (environ 10 voitures d'agents à garer, plus les minibus). G. STEAN répond que cela n'est pas prévu à ce stade. F. ANTARIEU ajoute que la commune de Semur projette de créer un nouvel espace de stationnement à 50m, chemin des pierres.

Pour F de BELIZAL, il est important de communiquer le projet à A. ACCARY et au CD71 pour montrer que la CC travaille activement dessus et que les choses avancent.

G. SETAN invite les élus à une visite de la salle communale de Toulon sur Arroux organisée par la région le 11/10. Cet équipement a été réhabilité avec des matériaux biosourcés.

---

## DELIBERATIONS APPROUVEES :

### 2022-057 : Subventions aux associations

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de subvention aux associations suivantes :

Organismes bénéficiaires	Subvention accordée
Comité de concours bovins de boucherie de Saint Christophe	1 800 €
Association Val d'Arconce Charolais Brionnais	500 €

R. SAROCCA précise que le projet de l'association Val d'Arconce vise à électrifier les vannes de Saint Didier pour conserver un niveau d'eau suffisant dans l'écluse et dans la partie amont du vannage. Le montant des travaux est de 17 000 €. A ce jour il manque 4 000 € pour boucler le budget.

P. MOMESSIN indique que Varenne L'Arconce a accordé une subvention à l'association.

### 2022-058 : Renouvellement ligne trésorerie SPIC

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté pour une ligne de trésorerie en place du 01/11/2022 au 31/10/2023 sur le budget annexe « SPIC / énergie renouvelable », aux conditions suivantes :

- Montant : 80 000 €
- Taux : 0,80% de marge sur taux ESTR (-0,084% au 18/08/2022), soit un taux de 0,716 %
- Commission d'engagement : 0,10%
- Pas de frais de dossier
- Paiement des intérêts trimestriel.

### 2022-059 : Versement DGF aux communes, année 2022

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les versements du contingent d'aide sociale pour l'année 2022, en baisse de 1,83% par rapport à 2021 :

Communes	Reversement 2022 (en €)
BRIANT	4 525
FLEURY LA MONTAGNE	7 138
IGUERANDE	17 093
LIGNY EN BRIONNAIS	5 331
MAILLY	2 780
OYE	5 799
SAINT BONNET DE CRAY	7 032
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	11 187
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	2 771
SAINT JULIEN DE JONZY	5 460

Communes (suite)	Reversement 2022 (en €)
SAINTE FOY	2 549
SARRY	2 966
SEMUR EN BRIONNAIS	10 489
VARENNE L'ARCONCE	2 281
<b>Total</b>	<b>87 401</b>

#### **2022-060 : Attribution d'aides OPAH**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'attribution des aides suivantes dans le cadre de l'OPAH :

- 1 000 € à Mme Suzanne DURY de LIGNY-EN-BRIONNAIS – propriétaire occupant, dossier « autonomie »
- 2 500 € à Mme Sophie MENEAU d'OYE – propriétaire occupant, pour un dossier « habitat indigne »

#### **2022-061 : Passage à la nomenclature M57 au 01.01.2023**

Le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la nomenclature budgétaire et comptable M57 dans le budget principal de la Communauté de communes ainsi que dans les budgets annexes « OM environnement », « maison d'accueil », « affaires sociales », « marché aux bestiaux », en lieu et place de la nomenclature M14, actuellement développée dans ces budgets.

#### **2022-062 : Approbation offre Mairistem pour logiciel comptable compatible M57**

La décision du conseil communautaire d'adopter la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour 5 des 6 budgets de la collectivité (budget principal, budgets annexes « OM environnement », « maison d'accueil », « affaires sociales », « marché aux bestiaux ») nécessite d'adapter les logiciels métiers correspondants.

Le prestataire de la collectivité, JVS-Mairistem, a transmis une proposition financière pour :

- La migration, mise en œuvre et formation au nouveau logiciel comptable, avec les modules gestion des paies, des emprunts et des immobilisations. Montant HT : 3 597 € (dépense d'investissement)
- Hébergement du logiciel, abonnement aux mises à jour réglementaires et maintenance : 1 893,36 € TTC / an, (dépense de fonctionnement, révisable chaque année).

Le Conseil communautaire accepte ces propositions à l'unanimité,

#### **Avenant 7 à la convention d'affermage avec la SAEM**

Compte tenu de l'arrivée récente du nouveau directeur au marché, il est utile qu'il puisse étudier ce projet d'avenant avant qu'il ne soit délibéré par le conseil communautaire.

Le point est donc retiré de l'ordre du jour et sera réinscrit à la prochaine réunion du conseil.

#### **2022-063 : Convention avec le Conseil régional pour solde participation fonds avances remboursables**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les conditions du droit de reprise du fonds d'avances remboursables consolidation de trésorerie (FARCT) des TPE et autorise le Président à signer la convention correspondante proposée par le Conseil régional.

A ce titre, la Communauté de communes recevra un versement de 789,89 €.

Le reste des sommes versées sera remboursé par la région, au fur et à mesure des remboursements des avances accordées (1<sup>er</sup> versement en 2026 et solde en 2030).

**2022-064 : Convention avec le CD71 pour le dispositif "Rebondir, Surmonter, Accéder"**

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le contrat de coopération public-public entre le Conseil départemental et la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour la mise en œuvre du dispositif « Rebondir, Surmonter, Accéder ».

Il autorise également le Président à signer ledit contrat de coopération public-public.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA de son territoire, la Communauté de communes s'est engagée pour 2 ans à la mise en œuvre du plan d'actions suivant :

DOMAINE	2022	2023
<b>Mobilité</b>	Orientation des demandes vers les structures existantes ou intervenant sur le territoire : plateforme CMobile de la Mission locale, association Entraide Brionnais (réseau communal de chauffeurs bénévoles)	Orientation des demandes vers les structures existantes ou intervenant sur le territoire : plateforme CMobile de la Mission locale, association Entraide Brionnais (réseau communal de chauffeurs bénévoles)
<b>Garde d'enfant(s)</b>	Renvoi des demandes vers les structures d'accueils du territoire (micro-crèche, MAM, assistantes maternelles), via le Relai Parents Enfants d'ABISE	Aménagement de nouveaux locaux pour la MAM d'Iguerande permettant une augmentation de sa capacité d'accueil avec l'arrivée d'une 3 <sup>ème</sup> assistante maternelle (agrément pour 12 enfants contre 8 actuellement)
<b>Logement</b>	Location éventuelle d'un logement de la CC à Iguerande ou Saint Christophe (selon disponibilité des logements)	Réhabilitation de 3 logements T4 sur le site de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais, avec remise sur le marché locatif
<b>Fracture numérique</b>	Obtention de la labellisation Maison France Services pour développement de permanences administratives à Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais, en plus des permanences déjà existantes à Semur-en-Brionnais	Transfert des permanences France Services dans les locaux réhabilités de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais (avec maintien des permanences à Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais)
<b>Formation</b>	Recrutement d'au moins 2 bénéficiaires du RSA au sein du chantier d'insertion communautaire « Bocages et paysages Brionnais »	Recrutement d'au moins 2 bénéficiaires du RSA au sein du chantier d'insertion communautaire « Bocages et paysages Brionnais »

**2022-065 : Convention avec le CD71 pour le versement d'une aide au fonctionnement de l'ACI**

Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la subvention de fonctionnement de 29 600 € accordée par le Conseil départemental pour le fonctionnement de l'Atelier Chantier d'Insertion communautaire « Bocages et Paysages Brionnais ».

Il autorise également le Président à signer la convention correspondante.

**2022-066 : Approbation sous-traitance DOCOB site Natura 2000**

Le cabinet BIOTOPE, titulaire du marché d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la vallée de la Belaine, a transmis une demande de sous-traitance en vue de confier une partie des études sur la partie forestière du périmètre à l'Office National des Forêts (direction territoriale Bourgogne Franche Comté - 14, rue Plançon – CS 51581 – 25000 BESANCON).

L'acte de sous-traitance prévoit un montant d'études sous-traitées de 27 620 € HT (33 144 € TTC), soit 25% du montant du marché initial. Le paiement de cette somme se fera directement à l'ONF et selon le même échéancier que celui convenu avec BIOTOPE.

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte cette demande de sous-traitance.

<b>2022-067 : Modification du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)</b>
---

OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) a informé les collectivités territoriales qui ont conventionné avec lui, de plusieurs modifications des dispositions de prise en charge de ces déchets, intervenues au 01/07/2022.

La modification la plus importante concerne le reversement des participations financières aux collectivités, en contrepartie des DEEE collectés. Jusqu'à maintenant, elles étaient versées directement par OCAD3E. Désormais, elles le seront par l'éco-organisme ECO-SYSTEM. Le barème est également revu, en faveur des collectivités.

Ces modifications font que le contrat avec OCAD3E est résilié de plein droit depuis le 30/06/2022. Il est remplacé par un nouveau contrat proposé par le nouvel éco-organisme référent, en l'occurrence ECO-SYSTEM, applicable à compter rétroactivement du 01/07/2022 et jusqu'au 31/12/2027.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le contrat avec ECO-SYSTEM relatif à « la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation », pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2027. Il autorise également le Président à signer ledit contrat,

Pour information, en 2021, OCAD3E a versé 5 521€ au titre de la prise en charge des déchets DEEE.

#### **Décisions du président :**

Le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 27/06/2022.

#### **Questions diverses :**

- Isabelle LAGOUTTE rappelle aux Maires que les Syndicats des eaux ont négocié avec leurs délégataires des prix pour des contrats d'entretien des bornes incendie. Le Maire a l'obligation d'entretenir et de faire contrôler ces poteaux à travers une visite visuelle annuelle et une visite approfondie tous les 3 ans. Des communes sont actuellement démarchées par des entreprises extérieures. Si elles choisissent de leur confier ces contrôles, elle demande à ce qu'elles en informent bien les syndicats des eaux et qu'elles s'assurent de la bonne qualité des contrôles effectués. Elle souligne que les contrats négociés par les Syndicats des eaux comprennent l'ensemble des points de réglementation à respecter.
- Isabelle LAGOUTTE informe le Conseil que le SPANC a décidé d'accorder, à compter du 01.01.2023, des subventions pour la mise en conformité des installations individuelles non conformes (subventions sur fonds propres du SPANC).

---

## **Actualités des commissions**

#### **Commission communication :**

- Application mobile : le projet avance, une nouvelle réunion de travail aura lieu vendredi 30/09 avec le prestataire INSITU (ex STUDIO BIS). Alimentée par des bases de données en Open Data, l'application permettra d'amener plus de contenus et d'informations pour les habitants du territoire. Les communes pourront disposer d'accès si elles le souhaitent pour diffuser de l'information à leurs habitants à travers l'application. Pas d'obligation toutefois ; les communes qui utilisent Panneau Pocket pourront continuer à utiliser cette application.

- ARNIA (anciennement Territoires Numériques) revoit son pack de services au 01/01/2023. Elle facturera désormais l'accès au site internet, un site avec une administration très peu fonctionnelle. D. CORDEIRO estime donc qu'il serait plus intéressant d'étudier avec INSITU la possibilité d'adjoindre un site institutionnel à l'application mobile, en ayant un backoffice et des contenus mutualisés et constamment à jour. Il souhaite également à terme fusionner le site de la CC et le blog de la commission environnement, pour avoir un seul support de communication.
- Le prochain « Regards Brionnais » est prévu pour fin décembre / début janvier. F. ANTARIEU demande à chaque commune de faire remonter d'ici début novembre les infos qu'elles souhaitent publier (si besoin, il propose d'augmenter l'espace prévu).

#### **Commission tourisme :**

- La prochaine réunion de la commission aura lieu le 18/10
- F. de BELIZAL souligne les bons retours des balisages des circuits réalisés par l'équipe du chantier d'insertion
- D. CORDEIRO et F. de BELIZAL évoquent un Appel à projets du CEREMA pour agrémenter les circuits de randonnée avec des tables, des bancs, des points d'observations, ... Une étude de ce qui peut être envisagé sera faite par la commission.

#### **Commission agricole :**

- 180 animaux étaient inscrits au concours bovin de Saint-Christophe-en-Brionnais. La vente a été compliquée, même pour les animaux primés. P. AUVOLAT indique qu'en 2023, le concours fête ses 40 ans – voir pour fédérer les initiatives et créer une grande fête de l'agriculture.
- G. BERGER a été recruté comme directeur du marché. Un rendez-vous est prévu avec lui pour faire le point sur les travaux des parcs en cours (fin des études fin octobre, fabrication et pose en fin d'année / début 2023).
- Une visite du Préfet au marché est programmée pour le mercredi 16/11.
- Actualités du SYMISOA :
  - o Le Syndicat organise début octobre une réunion sur étude bilan ressource en eau – elle concerne les 5 communes couvertes par le Syndicat
  - o Les demandes des CC de Semur et Marcigny pour étendre les périmètres d'intervention du Syndicat et couvrir les zones rive droite actuellement non couvertes seront étudiées lors de la réunion du conseil syndical du 27/09.
- Des élus de la CC se rendront à la journée sur les haies à Rigny sur Arroux organisée le 11/10 par la CC Entre Arroux Loire et Somme et la CA71.

#### **Commission action sociale :**

- Actualités ABISE :
  - o 2 salariées en arrêt de travail ont finalement été déclarées inaptes par la médecine du travail et ont dû être licenciées. Pour les remplacer ABISE a recruté V. REVERDY en CDI au poste de direction et J. BORDE pour les permanences administratives France Services.
  - o L'anniversaire d'ABISE organisé le samedi 24/09 a connu une bonne fréquentation.
  - o Mise en place d'un partenariat renforcé avec Synthaxe Erreur.
  - o Bonne fréquentation du centre de loisirs cet été
- La Communauté de communes est en attente d'une date de la part de la Sous-préfecture pour l'inauguration du France Services. Les permanences à la CC ont lieu le mardi matin et le vendredi matin à Iguerande.
- M. POPELIN a participé à AG de la Mission Locale. Ses activités sont très soutenues. Face à l'augmentation des besoins sur le secteur, la Mission locale assure désormais 2 permanences à ABISE.

- M. POPELIN représentera la CC le 11/10 à la cérémonie de signature de la convention ISG.

#### **Commission environnement :**

- Le tonnage des OM collectées est en baisse d'environ 80 tonnes à fin août – résultat très encourageant. G. MATHEIU fait le point sur les autres tonnages collectés tant en PAV qu'à la déchetterie. A noter que la vente des cartons d'emballage a déjà rapporté 5 160 €.
- 2<sup>ème</sup> campagne de broyage des déchets verts prévue les 12 et 13 octobre
- La prochaine réunion de la commission est prévue le 17/10, avec notamment une présentation de l'extension des consignes de tri
- Des réunions d'informations sur les déchets seront organisées en début d'année
- D. CORDEIRO informe que L. GOUILLON a commencé son stage de travail sur la rédaction d'un PCAET à l'échelle des 3 CC du Brionnais. Il comprend un diagnostic - état des lieux des productions, émissions, consommations des territoires et une stratégie du territoire dans ces domaines. Le diagnostic sera présenté aux commissions et aux conseils des 3 CC. Ce document pourra être compilé avec les PCAET des CC du Pays qui ont l'obligation légale d'en faire un.
- Le président demande à la commission environnement de réfléchir à un (ré)aménagement de la déchetterie. La place manque de plus en plus et la cohabitation avec l'ACI, qui a aussi besoin de locaux, atteint ses limites. Il serait intéressant de réfléchir à une évolution du site pour le rendre plus fonctionnel.
- Un contact a été pris avec SYDESL pour une réunion d'étude de la faisabilité d'étendre les installations photovoltaïques sur des parties non couvertes du marché.

#### **Commission urbanisme :**

- La réunion de lancement de la modification du PLUI aura lieu mardi 27/09 avec la présence de LATITUDE. D. CORDEIRO demande aux communes de bien faire remonter les points bloquants du PLUI pour éviter de passer à côté et pouvoir les corriger dans la mesure du possible.
- D. CORDEIRO regarde pour organiser une réunion d'informations au niveau du Pays sur les changements intervenus récemment dans l'instruction des autorisations d'urbanisme (nouveaux CERFA, DAACT obligatoires pour pouvoir bénéficier du produit de la fiscalité de l'urbanisme).
- La question du partage du produit de la taxe d'aménagement entre la CC et les communes est évoquée. Il semble difficile de délibérer d'ici la fin de cette année.

---

## **Actualités des communes**

- **Briant** : pas d'actualité particulière
- **Fleury-la-Montagne** : bonne rentrée scolaire avec 43 élèves cette année pour 2 classes. Début des travaux de construction de la 2<sup>ème</sup> salle de classe, le 15 octobre.
- **Iguerande** : inauguration, le 02/10, de la cabane d'observation des oiseaux (dernier projet de l'actuel conseil municipal des enfants – nouvelle élection en octobre) ; trail le 01/10 et marche le 09/10. 11/10, inauguration du NRO qui dessert Iguerande et 7 communes limitrophes. La commune débute le travail sur le réseau d'assainissement.
- **Ligny-en-Brionnais** : rentrée scolaire réussie avec l'école 24 enfants scolarisés (des refus d'enfants en petite section et maternelle, faute de places disponibles). L'installation de la fibre est laborieuse, sur des supports très anciens et qui risquent de ne pas tenir le choc notamment en cas de neige. Le Conseil est défavorable au rattachement de la commune au Centre de Secours de Chauffailles en lieu et place de celui de Charlieu ; un courrier a été adressé au Préfet - attente réponse. Présentation en novembre de l'audit ANCT sur les outils de communication



de la commune : site internet, gestion de documents, prise de rendez-vous avec les élus et gestion des locations des salles. G. PEGON informe que le conseil municipal a donné un avis favorable à la société pour poursuivre son étude d’implantation d’un projet de photovoltaïque au sol avec bovins ; la zone d’étude couvre 122 hectares, mais le projet sera plus limité.

- **Mailly** : fin des travaux à l’église. La qualité du travail des artisans a été soulignée lors de l’inauguration
- **Oyé** : le conseil avance sur le projet de rénovation salle des fêtes - la scène sera démolie pour agrandir l’espace utilisable.
- **Saint Bonnet de Cray** : rénovation d’une canalisation d’eau vétuste en cours ; rénovation prochaine de la chapelle (salle associative)
- **Saint Christophe en Brionnais** : pas d’actualité particulière
- **Saint Didier en Brionnais** : travaux en cours sur les chemins
- **Saint Julien de Jonzy** : la boulangerie occupée mais la partie épicerie recherche encore un repreneur. Démission d’une conseillère municipale. Report en janvier des travaux du sas de la salle des fêtes. Fermeture du restaurant cet hiver pour rénovation des chambres. Marche d’automne organisée par le Foyer rural ce dimanche 02/10.
- **Sainte Foy** : pas d’actualité particulière
- **Sarry** : passage en M57 en janvier 2023 avec investissement dans un nouveau logiciel. Travaux de voirie en cours et dans la cour de la Mairie. Depuis la rentrée, des cours d’espagnol et de peinture ont lieu 1 fois par semaine – ces 2 nouvelles activités sont bien fréquentées. F. de BELIZAL rapporte des soucis de collecte et de débordement des poubelles et des containers cet été. Les gens trient mais les vidages par les prestataires ont parfois laissé à désirer. G. MATHIEU précise que ces soucis ont surtout concerné les petites communes.
- **Semur-en-Brionnais** : début des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase de mise en séparatif du réseau d’assainissement. Grâce à une bonne coordination avec le Syndicat des eaux, la reprise du réseau ancien d’eau potable se fera en même temps. Jusqu’à la fin d’année, des feux règlementeront la circulation sur le RD 989 – elle sera même totalement barrée pendant 3 semaines en octobre et des déviations seront mises en place via Saint Julien. Suite à la fermeture de l’école, 11 élèves ont rejoint le RPI Saint Christophe. Cela a permis de consolider un poste à Saint Christophe pour 3 ans. La commune a donné au RPI des matériels et équipements pédagogiques. Des tables et chaises ont aussi été données à Ligny. Pour accompagner les familles dans leur organisation, la commune a mis en place un service de transport scolaire et a maintenu la garderie périscolaire.
- **Varenne L’Arconce** : le projet restauration intérieure retenu par le loto du patrimoine – le montant de l’enveloppe sera connu début novembre. Cette très bonne nouvelle permettra de boucler le plan de financement de travaux de la 1<sup>ère</sup> phase de restauration, dont le commencement est prévu au printemps 2023. Un nouveau programmateur des cloches a été installé. Des plantations d’arbres sont prévues pour remplacer ceux versés par la tempête. Dimanche 02/10, concert de musiques irlandaises et celtiques organisé à l’église par le CEP.

**L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h40**

<b>Le Président de la Communauté de communes</b> <b>David CORDEIRO</b>	<b>La secrétaire de séance,</b> <b>Rachel BESANCON</b>
	